

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**Description des sous-thèmes du
Colloque régional UEMOA-CRDI sur le thème :**

**« Intégration régionale et stratégies régionales de réduction de la
pauvreté »**

Sous-thème 1 : Convergence économique et lutte contre la pauvreté

La question de la soutenabilité de la dette publique a été au centre des débats dans les années 90 et 2000. Dans la définition des critères de convergence nominale, jugeant nécessaire la question de la viabilité de la dette et de la soutenabilité des finances publiques, les institutions de l'Union ont arrêté un indicateur tel que le stock de la dette publique rapporté au PIB nominal assorti de la norme communautaire inférieure ou égale à 70%. L'idée centrale était de permettre à la puissance publique de disposer d'un espace budgétaire pour faire face aux dépenses sociales.

Dans le même ordre d'idée, la Commission a fait adopter par les instances de l'Union, le critère relatif à l'inflation assorti d'une norme communautaire de 3% maximum. L'objectif visé est la stabilité des prix afin que la politique monétaire contribue à l'amélioration des perspectives économiques et à l'augmentation du niveau de vie des populations. Ce faisant, les conditions de convergence favorisent-elles la réduction de la pauvreté dans l'Union ?

L'encours de la dette intérieure, également très souvent décrié par le secteur privé ces derniers temps, reste plus que jamais un indicateur à surveiller de près au cours de cette période de crise financière. Afin d'éviter une mise en difficulté financière du secteur privé pouvant créer des vagues de licenciements, les États doivent entreprendre des efforts supplémentaires pour régler, dans les échéances normales, leurs dettes vis-à-vis de ce secteur.

L'Initiative PPTTE vise, à travers l'effort concerté des créanciers bilatéraux et multilatéraux, à ramener l'endettement public à un montant soutenable pour les pays lourdement endettés qui ont enregistré des performances au plan macroéconomique sur une période donnée. Avec l'admission de la Côte d'Ivoire, fin mars 2009, tous les États membres de l'Union sont désormais bénéficiaires des ressources ou facilités liées à l'initiative PPTTE, excepté la Guinée-Bissau. Les ressources engrangées grâce à cette initiative, ont-elles favorisé les secteurs sociaux dans l'espace UEMOA ? Quels sont leurs impacts sur les soldes budgétaires ?

La convergence nominale connaît un suivi régulier et un intérêt croissant dans l'espace UEMOA. Qu'en est-il de la convergence réelle ? Autrement dit l'évolution des revenus moyens par tête (indicateurs sigma-convergence, convergence conditionnelle, etc.) dans l'Union, témoigne-t-elle d'une convergence réelle ?

Quelles leçons peut-on tirer des comparaisons avec les autres organisations d'intégration africaines? Quelles explications et propositions par rapport aux réformes communautaires, notamment en matière de marché commun et de facilitation des transports? L'agriculture est-elle performante et assure-t-elle la sécurité alimentaire aux populations ? Les industries sont-elles aux normes pour le renforcement de la compétitivité des économies de l'Union, but ultime de l'intégration régionale ?

Comment s'expliquent la rationalité et les impacts des outils de gouvernance économique mis en œuvre par l'UEMOA (pacte de convergence, monnaie commune, marché commun, coordination des politiques sectorielles (éducation, santé, énergie, environnement, facilitation des transports et amélioration des infrastructures) sur la pauvreté dans la sous région ?

Quelles orientations stratégiques peuvent être formulées en vue de mieux prendre en compte la dimension de la pauvreté dans les politiques et programmes d'intégration régionale de l'Union ?

Sous-thème 2 : Instruments régionaux de financement et la lutte contre la pauvreté

La crise financière internationale s'est muée très rapidement en récession économique. Les pays du Nord ont alors des besoins immenses de ressources financières pour assurer la relance économique. En conséquence, l'Afrique craint que sa coopération avec le Nord n'en souffre. En particulier, l'aide publique au développement nécessaire à l'investissement dans les secteurs sociaux, pourrait se réduire sensiblement. Ce contexte de crainte et de recherche de stratégies ou moyens alternatifs, contraint au renforcement du partenariat au niveau régional. Les programmes régionaux bien ciblés pourraient aider à créer des synergies et catalyser les stratégies nationales, accélérant ainsi la croissance et la réduction de la pauvreté. L'approfondissement de l'intégration régionale devient ainsi une opportunité à saisir. Dans cette perspective, comment les instruments de financement régionaux tels le Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale FAIR, la FDC, le Fonds Régional de Développement Agricole, (FRDA), la Banque Régionale de Solidarité (BRS) et autres fonds structurels au sein de l'UEMOA, contribuent-ils à réduire la pauvreté dans l'espace UEMOA ?

Quel bilan pourrait-on tirer de toutes les expériences et instruments financiers mis en place à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest en général et de l'UEMOA en

particulier pour lutter contre la pauvreté (micro finance par exemple) ? Quel bilan tirer des politiques sectorielles mises en œuvre ?

Quelles orientations stratégiques ce bilan pourrait susciter pour une plus grande efficacité de ces programmes sur la réduction de la pauvreté dans les prochaines décennies ?

Sous-thème 3: Processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques et programmes dans l'UEMOA

En vue de favoriser la mise en œuvre des chantiers d'intégration régionale, l'Union s'est doté d'un cadre institutionnel qui se renforce progressivement. Ce cadre s'élargit suivant les besoins identifiés et les stratégies nouvelles visant principalement à associer la société civile. En dehors du Comité Interparlementaire (CIP), organe de contrôle composé de députés et de la Chambre Consulaire Régionale, organe consultatif regroupant les opérateurs économiques, la Commission vient de faire prendre par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement le 17 mars 2009, un acte additionnel portant création du Conseil du Travail et du Dialogue Social.

La question que l'on est en droit de se poser est de savoir comment les institutions de la société civile de l'UEMOA peuvent-elles aider à renforcer la gouvernance économique tout en assurant la consolidation de l'intégration régionale et la réduction de la pauvreté dans l'Union ? Comment peuvent-elles s'impliquer réellement dans la mise en œuvre des programmes et réformes communautaires ?

Depuis quinze ans, l'Union s'est engagée dans l'adoption d'une série de réformes et programmes en vue de faire des huit États, un espace économique unique. Dans une première phase, l'accent a été mis sur l'adoption des réformes et programmes. Dans une seconde, l'Union se concentre sur la réalisation d'actions concrètes, visibles des populations, pour « faire de l'intégration, une réalité quotidienne ».

Cependant aujourd'hui, on déplore la faiblesse de l'application des diverses réformes par les États. Ces réformes et programmes répondent-ils réellement aux besoins des populations ? Comment faire pour une véritable appropriation des réformes communautaires par les États, les couches socioprofessionnelles, la société civile ? Le rythme d'adoption de ces réformes et programmes ne dépasse-t-il pas la capacité de leur appropriation par les populations et les structures nationales ? Faut-il poursuivre ou marquer un arrêt dans l'adoption de nouvelles réformes afin de veiller à la mise en œuvre et à l'exécution de celles qui sont déjà adoptées ?